

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 04 2010

L'an deux mille dix, le 14 avril à 19h, le Conseil de Communauté du Canton de Oulchy-le-Château, convoqué pour une réunion ordinaire, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Monsieur Hervé MUZART,

Etaient présents : ALEXANDRE S. ; BEAUSSANT J. ; BERNARD H. ; BERTIN N. ; BOUCHER J. ; BRIOUX J.P. ; CALLAY F. ; CHENU N. ; DELATTRE A. ; DELETANT J.C. ; p/DE REKENEIRE C. ; DU ROIZEL PH. DESCHAMPS C. ; p/DOUBLET J.C ; DRIQUE D. ; EPINOUX L. ; FONTE D. ; FOUILLARD C. ; FOUILLARD C. ; FOUILLIARD H. ; FRAIZE J. ; GENTET C. ; IGNATE J. ; IZAMBARD-FICHEL C. ; LEVEQUE P. ; MUZART H. ; PINTA E. ; RZEPKA M. ; SAMIER J.L remplacé par RZOTKIEWICZ D. ; SERVOISE R. ; VALET E. ; VIET B.

Etaient excusés : GIROD P. ; GILIS H. ; MEREUZE B. ; ROUCAUTE S.

1. Lecture et approbation du précédent compte rendu : Lecture et approbation à l'unanimité du compte rendu du Conseil Communautaire du 2 mars 2010.

Concernant les difficultés évoquées au sujet de la collecte des ordures ménagères, Mr Bertin ajoute que les encombrants ont été ramassés avec plusieurs jours de retard et sont donc restés sur les trottoirs pendant le week end de Pâques. Le Président lui répond que ce problème a été signalé au collecteur et que la question de la suppression de la collecte des encombrants sera à étudier par la commission concernée, dans la mesure où les déchets admis sont de moins en moins nombreux et qu'une partie est déjà ramassée par les ferrailleurs et autres brocanteurs avant le passage du collecteur.

Concernant l'assainissement, Mr Boucher souhaite savoir si la Communauté de Communes refuse de prendre en charge la création du SPANC. Le Président lui répond que le SPANC sera mis en place dans les délais prévus par la loi, c'est-à-dire avant 2012. Il précise en outre que les zonages devront probablement être révisés, dans la mesure où la majorité d'entre eux avait opté pour un assainissement collectif.

2. Vote des budgets primitifs 2010 de la communauté de communes, du lotissement de Hartennes et Taux et de l'extension de la ZA de Hartennes et Taux

Le Président rappelle que la Communauté de Communes dispose de 3 budgets : un budget principal, un budget pour la ZA et un budget en vue de l'extension de la ZA. Il ajoute que 2010 sera une année de transition, dans la mesure où les réserves sont faibles suite aux dépenses exceptionnelles en 2009 concernant les bacs (environ 160 000 €) et le terrain à Parcy Tigny (environ 320 000 €). Il rappelle enfin que la Communauté de Communes n'a aucun prêt bancaire en cours et que la ligne de trésorerie qui avait été souscrite en 2009 pour faire l'avance de ces dépenses est désormais entièrement remboursée. Il précise enfin que les budgets ont été présentés préalablement à la commission finances le 12 avril, qui a émis un avis favorable. Mr Fouillard présente ensuite les budgets.

BUDGET PRINCIPAL

En investissement, Mr Fouillard précise que la principale dépense prévue concerne l'aménagement paysager de la Butte Chalmont pour 130 000 €. Un virement au budget de

l'extension est également prévu afin d'équilibrer celui-ci. Il précise enfin que le programme aménagement de bureau est surprovisionné volontairement afin d'équilibrer la section. Côté recettes, deux subventions sont reportées (pour le logiciel SIG et pour les bacs de tri sélectif). Un remboursement du budget du lotissement est également prévu pour un montant de 262 199 €. En fonctionnement, les principales dépenses concernent la gestion des déchets ménagers, comprenant la collecte, le traitement, la participation à la déchetterie de Neuilly St Front et l'étude d'optimisation réalisée en 2008. Les autres principales dépenses concernent les charges de personnel pour environ 28%. Mr Fouillard rappelle que la Communauté de Communes emploie dix personnes dont six à temps plein et douze personnes dans le cadre du chantier d'insertion. Enfin, Mr Fouillard précise qu'une nouvelle dépense est à noter cette année concernant le fonds départemental de péréquation de la TP au compte 73918 pour un montant de 44 766 €. Côté recettes, le budget 2010 est également marqué par l'apparition d'un nouveau compte 7318 qui correspond à la compensation qui sera perçue à la place de la taxe professionnelle.

Mr Du Roizel demande si d'autres subventions sont prévues pour le projet d'aménagement de la Butte Chalmont. Melle Talle lui répond que seule la subvention de la Région a été prévue au budget et que le Conseil général doit également participer au projet dans le cadre du CDDL.

Mr Fouillard souhaite savoir si les communes pourront continuer à bénéficier des travaux du chantier d'insertion. Le Président lui répond que la poursuite du chantier dépend du financement du Conseil général, et de l'accord du conseil évidemment. Les communes seront informées du renouvellement éventuel et un nouveau planning de travaux sera défini pour le second semestre 2010.

Après délibération, le conseil communautaire approuve à l'unanimité le budget 2010 pour un équilibre de :

Fonctionnement : 1 244 786

Investissement : 636 925

Après délibération, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2009 de la façon suivante :

Art. 1068 (IR) ó Excédent de fonctionnement capitalisé : 217 975,39

Art. 002 (FR) ó Résultat de fonctionnement reporté : 5 924,59

BUDGET LOTISSEMENT

En dépenses, Mr Fouillard précise que l'on retrouve l'écriture concernant le budget principal. En recettes, il précise que la subvention de 30 000 € pour les travaux de voirie réalisés en 2009 a été reportée. Suite à la liquidation judiciaire de France Location, il a également été prévu une recette correspondant à la vente du bâtiment (en investissement) et de son terrain (en fonctionnement). Le Président ajoute les sommes inscrites au budget correspondent à l'estimation des domaines et qu'un acquéreur potentiel a fait une proposition d'achat, qui sera étudiée en temps voulu par la commission économie. Il termine en précisant que la vente du bâtiment permettrait au budget du lotissement de rembourser la totalité de sa dette au budget principal.

Mr Brioux fait remarquer que le budget du lotissement n'est pas équilibré. Le Président lui répond que le budget est en effet en suréquilibre, c'est-à-dire qu'il y a plus de recettes que de dépenses.

Après délibération, le conseil communautaire approuve à l'unanimité le budget 2010 :

pour un équilibre de Fonctionnement : 90 961

pour un sur équilibre d'Investissement : 426 627 en dépenses et 448 373 en recettes

Après délibération, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2009 de la façon suivante :

Art. 1068 (IR) ó Excédent de fonctionnement capitalisé : 91 560,57

Art. 002 (FR) ó Résultat de fonctionnement reporté : 14 328,99

BUDGET EXTENSION

La principale dépense concerne l'étude d'extension, actuellement réalisée par la SEDA. Concernant les recettes, on retrouve le remboursement prévu du budget principal.

Après délibération, le conseil communautaire approuve à l'unanimité le budget 2010 pour un équilibre de :

Fonctionnement : 74 539

Investissement : 87 458

Après délibération, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

Art. 1068 (IR) ó Excédent de fonctionnement capitalisé : 0

Art. 002 (FR) ó Résultat de fonctionnement reporté : 0

3. Fixation des taux d'imposition et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Le Président rappelle que les taux d'imposition n'ont pas été augmentés en 2009. Il propose de les augmenter de 1% cette année, en prévision de la diminution probable des dotations de l'État. Il propose également d'augmenter au maximum le taux de la CFE de zone (qui remplace la TP de zone), afin de rattraper le niveau des autres collectivités. Mr Ignate fait remarquer que les taux de taxe foncière et de taxe d'habitation ont fortement progressé ces dernières années. Le Président lui répond que la Trésorerie avait en effet imposé de constituer des réserves pour financer les stocks et que pour cela les taux avaient été doublés quasiment.

Concernant la TEOM, le Président propose de conserver le même taux, dans la mesure où la contribution à Valor'Aisne devrait diminuer, suite à la mise en place du nouveau système de contribution (environ 30 000 €).

Après délibération, le conseil communautaire décide à l'unanimité moins une opposition de retenir les taux suivants pour l'année 2010 :

Taxe d'Habitation : 2,76% pour un produit de 116 417 €

Taxe sur le Foncier Bâti : 2,76% pour un produit de 97 345 €

Taxe sur le Foncier Non Bâti : 5,73% pour un produit de 56 498 ¤
Taux relais de cotisation foncière des entreprises : 1,61% pour un produit de 107 302 ¤
Taux relais de cotisation foncière des entreprises de zone : 5,44% pour un produit de 35 753 ¤ (soit une augmentation de 5,01%)

Après délibération, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le maintien du taux appliqué à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 9,24% pour un produit de 273 189 ¤.

4. Questions diverses

Le Président rappelle que Melle Talle travaille à la Communauté de Communes depuis plus d'un an et qu'elle fait preuve de nombreuses compétences. Il propose d'augmenter son salaire, et de lui attribuer une indemnité de préfecture.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Président à fixer le montant de l'indemnité d'exercice de missions des préfectures en faveur de Amandine TALLE sur la base du taux de référence annuel attaché au grade détenu par l'agent multiplié par deux.

La séance est close à 20h30